



# ASSOCIATION REGIONALE DES COURS PROFESSIONNELS DE LA PHARMACIE

49, Avenue du Pont de Bois  
BP 60272  
59665 VILLENEUVE D'ASCQ  
Tél : 03 20 59 17 17  
Fax : 03 20 05 98 64  
Web : [www.arcpp.org](http://www.arcpp.org)  
E-mail : [contact@arcpp.org](mailto:contact@arcpp.org)

Villeneuve d'Ascq,  
Janvier 2010

Objet : **Taxe d'apprentissage 2010**  
P.J. : Plaquette d'information

Madame, Monsieur,

**L'ASSOCIATION REGIONALE DES COURS PROFESSIONNELS DE LA PHARMACIE** qui gère un centre de formation d'apprentis depuis plus de 60 ans est une véritable référence pour tout jeune souhaitant se former et réussir en milieu pharmaceutique officinal ou hospitalier.

L'ASSOCIATION REGIONALE DES COURS PROFESSIONNELS DE LA PHARMACIE, c'est aussi le **seul centre d'apprentissage géré par la profession** pharmaceutique dans la région Nord Pas-De-Calais.

Elle a pu, depuis sa création obtenir d'excellents résultats aux examens grâce à une **politique de qualité** auprès des jeunes se caractérisant par :

- 1 - Un suivi personnalisé des apprentis par nos formateurs ;
  - 2 - Une individualisation de nos formations qui prend en compte le niveau de formation initiale des apprenants.
  - 3 - Une utilisation des nouvelles technologies d'information qui visent à améliorer l'enseignement et le développement culturel des jeunes.
- **L'ARCPP** joue par ailleurs un rôle actif dans la formation continue des salariés des pharmacies.
  - Elle gère l'antenne « Nord » de formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière.
  - Elle a enfin, depuis quelques années, développé d'autres formations dans les domaines de l'Esthétique, de la Dermatologie et de la Cosmétique (Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par la branche depuis 2009), du Secrétariat Médical et Officinal, de la Visite Médicale et Pharmaceutique.

.../...

.../...

Tout ceci ne peut évidemment exister sans que le centre dispose de moyens matériels et humains suffisants.

Très prochainement, comme chaque année, vous allez procéder au versement de la Taxe d'apprentissage qui se calcule sur votre masse salariale 2009. Cet impôt est obligatoire mais vous avez la liberté de nous l'affecter.

**Notre centre peut recevoir le quota d'apprentissage mais aussi les sommes réservées aux catégories A et par la règle du cumul la catégorie B.**

**Nous avons besoin aujourd'hui, plus que jamais, de votre contribution pour assurer le bon fonctionnement de nos Centres et préserver notre autonomie.**

Si vous souhaitez participer à l'avenir de la Formation Professionnelle des pharmacies d'officines et hospitalières, nous vous invitons à bien vouloir inscrire l'Association des cours Professionnels de la Pharmacie de Villeneuve d'Ascq en tant que bénéficiaire de votre versement auprès d'un organisme de collecte de la Taxe d'Apprentissage (OCTA).

Vous remerciant par avance pour votre soutien et espérant vous avoir sensibilisé sur nos objectifs.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur,

Denis HOCHART